**LE GENOCIDE DES TUTSI DU RWANDA**

**Conférence de Florent PITON – mardi 15 janvier 2019**

*Florent Piton est un ancien élève de l’Ecole normale supérieure de Lyon. Il est actuellement chercheur à l’Université Paris Diderot et au Centre d’études en sciences sociales sur les mondes africains (CESSMA – CNRS UMR 245). Sa thèse a pour sujet : « Des notables sur les collines. Pouvoirs, compétition politique et génocide au nord du Rwanda (ca.1950-1994) ». Depuis 2015, il participe aux journées de formation organisées par le Mémorial de la Shoah.*

**Publications :**

Florent PITON, *Le génocide des Tutsi au Rwanda*, Paris, La Découverte, coll. Grands Repères, 2018, 248 pages

**Résumé :**

D’avril à juillet 1994, entre 800.000 et 1 million de Tutsi sont massacrés au Rwanda. L’extermination des Tutsi est la conséquence d’un processus qui s’inscrit dans une histoire longue. Elle est le produit de la réappropriation à partir de l’indépendance par la société rwandaise des théories raciales et racistes développées au XIX° siècle par les colonisateurs européens. Au cours de cette conférence, Florent Piton analyse l’émergence de ce racisme, la manière dont il a conduit au génocide et les pratiques de violence qui en ont résulté. Il aborde la question de la sortie du génocide et les questions mémorielles.

*En introduction au propos de Florent Piton, Alban Perrin souligne le déficit de connaissances sur le génocide des Tutsi en France.*

Florent Piton propose de raconter l’histoire du génocide des Tutsi et des faits qui y ont conduit. Il commence son propos par quelques remarques liminaires sur le titre de son intervention. Premièrement, il souligne que au pluriel le gentilice « Tutsi » ne s’accompagne pas d’un suffixe quantitatif car en kinyarwanda le pluriel se marque par un préfixe et que la convention en français veut que l’on omette le préfixe qui marque le pluriel (pas de -s donc : les Tutsi). Deuxièmement, il fait remarquer qu’il convient bien de parler de « génocide des Tutsi » et non pas comme on l’entend souvent de « génocide rwandais », car cette expression n’a aucun sens. Un génocide se caractérise par l’intention de détruire un groupe humain en tant que tel. Les victimes du génocide de 1994 sont les Tutsi, bien que des Hutu aient également été tués, soit parce qu’ils ont protégé des Tutsi, soit par qu’ils appartenaient à des mouvements d’opposition. Ces morts ne relèvent pas de la catégorie « génocide ». Pour terminer, il indique que le Rwanda est un petit pays à la charnière entre l’Afrique centrale et l’Afrique orientale, dont la superficie est d’un peu plus de 26.000 km2. C’est l’équivalent approximativement de la région Bretagne. C’est plus petit que la Belgique[[1]](#footnote-1). Depuis Kigali, on accède aux frontières du pays en quelques heures : on peut traverser le pays dans la journée.

Florent Piton débute son introduction par la présentation de photos personnelles prises à l’ouest du Rwanda au mois de septembre 2018, près de Kibuye non loin du lac Kivu. Le premier cliché montre la colline de Rubengera. Sur cette photographie, un Rwandais qui travaille pour la Commission de lutte contre le génocide, principale institution chargée de la mémoire de l’événement au Rwanda, fait visiter à un groupe de chercheurs la colline où vivaient ses parents avant 1994. Florent Piton commente les images en soulignant les éléments suivants :

* les ruines de la maison de l’oncle du guide rwandais, assassiné en 1994 pendant le génocide. Le premier signe visible du génocide est la disparition de ceux qui sont morts : ici, la maison en ruine de l’oncle assassiné. Autour de la maison, les champs sont cependant labourés : la population locale (hutu) cultive la parcelle, alors qu’elle ne lui appartient pas. La famille de l’oncle laisse faire, car elle n’a pas les moyens de s’opposer à l’appropriation de ses terres. C’est la situation précaire des victimes et de leurs descendants aujourd’hui. L’État rwandais laisse faire. Ils laissent cultiver la terre par des personnes qui ne sont pas des rescapés du génocide.
* un promontoire au sommet duquel se trouvait la maison du père du guide rwandais, un petit notable local, qui a été obligé de fuir la région en 1969 à cause des violences commises contre les Tutsi. Florent Piton fait remarquer que les violences contre les Tutsi ont une histoire et qu’elles n’ont pas commencé en 1994.
* une maison qui n’est pas en ruine appartenant à un conseiller communal qui a été jugé en 1994 pour son rôle dans la mise en œuvre du génocide des Tutsi. Le génocide a été organisé par l’État rwandais : Florent Piton rappelle qu’il n’y a pas de génocide sans État. Il ne s’agit pas d’une poussée de violence spontanée qui vient de nulle part. La population civile ne s’en prend pas à ses voisins toute seule. Il souligne aussi l’intimité entre les bourreaux et les victimes : ils étaient voisins. C’est une spécificité du génocide des Tutsi : il a été commis dans l’intimité des relations de voisinage.

Pour conclure la présentation de ces photographies, Florent Piton souligne qu’en une petite unité de lieu, le sommet d’une colline, on observe presque toute l’histoire du génocide des Tutsi résumée.

Le génocide s’est déroulé entre les mois d’avril et de juillet 1994, en à peu près trois mois, mais la majorité des victimes a été tuée au cours des trois premières semaines, entre le 7 et le 30 avril. La communauté internationale admet le chiffre de 800.000 victimes alors qu’une enquête statistique menée au début des années 2000 par l’État rwandais arrive au bilan d’un peu plus d’un million de morts. En valeur relative, de 75 à 80% des Tutsi vivant au Rwanda en 1994 sont morts, mais il n’y a aucune certitude sur le nombre de Tutsi dans la population rwandaise avant le génocide. Si on estime que la population du Rwanda était de 7,5 millions de personnes en 1994, 12% de la cette population a été assassinée en trois mois. Chiffrer le nombre de responsables du génocide des Tutsi est un exercice difficile. De 800.000 à 900.000 personnes ont été condamnées au Rwanda pour avoir participé d’une façon ou d’une autre au génocide, mais cette participation recouvre une grande variété d’actions :

* Il y a ceux qui ont tué, mais tous n’ont pas tué de la même façon. Certains ont tué une personne et d’autres plusieurs.
* Il y a ceux qui ont organisé les massacres : les autorités locales, religieuses, politiques au sein des partis.
* Il y a ceux qui ont incité : des médias par exemple (presse et radio extrémistes).
* Il y a ceux qui ont pillé : ce cas de figure représente les deux tiers des condamnations prononcées, car les tribunaux ont considéré que les pillages ont fait partie de la logique génocidaire. Les personnes reconnues coupables n’ont pas été condamnées à des peines de prison mais à des réparations (des remboursements par exemple, mais cela n’a pas toujours été réalisé). Florent Piton souligne l’importance accordée aux vaches dans ces violences. Dans la société rwandaise, la vache est un bien important, symboliquement et économiquement. Si le vol des vaches avaient répondu à une stricte logique d’enrichissement, les pilleurs auraient conservé les vaches. Au lieu de cela, ils les ont abattues et ont consommé leur viande au cours de grands festins. La vache est associée aux Tutsi, qui étaient traditionnellement des éleveurs. En tuant les vaches des Tutsi, on double l’extermination symboliquement. Il s’agit de faire disparaître tout ce qui peut rappeler la présence des Tutsi : on détruit leurs champs, on détruit leurs bananeraies, on détruit leurs maisons. La logique de pillage participe bien de la logique génocidaire.

**1 – Histoire du racisme au Rwanda :**

Florent Piton choisit de qualifier de racisme plutôt que d’ethnisme la situation au Rwanda entre Tutsi et Hutu. Il fait remarquer qu’une ethnie se définit par un territoire, l’utilisation d’une langue et la pratique d’une culture. Ce sont les trois éléments que l’on retient généralement pour définir une ethnie. Or, au Rwanda, Tutsi et Hutu parlent la même langue, habitent le même territoire et partagent la même culture. Stricto sensu, ce ne sont pas des ethnies. Le terme d’ethnie n’est pas valide pour caractériser ces deux catégories, Tutsi et Hutu.

Pour comprendre la différenciation entre Tutsi et Hutu, Florent Piton rappelle qu’il faut revenir à l’époque de la colonisation. Ce sont en effet les Européens qui vont distinguer les Tutsi et les Hutu comme des « races » différentes selon des critères physiques, biologiques et culturels. C’est la définition du racisme. A l’époque coloniale, va s’opérer une construction raciale des identités au Rwanda. Cette construction est la toile de fond du génocide. Il n’y a pas d’ethnies au Rwanda. Ce sont des créations coloniales.

Au XVII° siècle, émerge au centre du Rwanda actuel le royaume nyiginya. Il s’étend progressivement et atteint au XIXe siècle les frontières actuelles du Rwanda. On qualifie ce royaume de « royaume nyiginya » et non plus comme cela a été le cas jusqu’aux années 1980 de « royaume tutsi ». Nyiginya désigne le clan dont étaient issus le roi et les principaux chefs. A cette époque, les populations vivant au Rwanda s’identifient par leurs appartenances clanique et lignagère, le lignage étant une subdivision des clans. Ces clans et ces lignages, par ailleurs, ne sont pas des catégories immuables : elles ont aussi une histoire. Les mots « Tutsi » et « Hutu » existent dans le Rwanda ancien. Ce ne sont pas des inventions complètes. Le mot « Tutsi » désigne plutôt un éleveur de vache. Dans la mesure où la vache est une marque de richesse, les notables du Rwanda ancien sont plutôt, mais pas exclusivement des Tutsi. Cependant, la majeure partie des Tutsi n’appartiennent pas aux élites. Les « Hutu » cultivent plutôt la terre. Ce sont des agriculteurs. A cause de leurs activités économiques, Tutsi et Hutu se trouvent en concurrence. Des conflits éclatent pour l’accès à la terre, mais les antagonismes ne sont pas permanents. Les négociations jouent un rôle essentiel pour réguler les relations entre agriculteurs et éleveurs dans le Rwanda ancien. De plus, on peut passer d’une catégorie à une autre : « Tutsi » et « Hutu » sont alors des identités malléables et fluctuantes. Elles ne sont pas figées. Les identités « Tutsi » et « Hutu » recouvrent avant l’époque coloniale des différences fonctionnelles. Les « Tutsi » et les « Hutu » ont besoin les uns des autres.

La fin du XIX° siècle se caractérise par une accélération du processus de colonisation. Les premiers Européens à pénétrer au Rwanda en 1894 sont des Allemands[[2]](#footnote-2), mais à l’issue de la Première Guerre mondiale la Belgique, présente au Congo depuis 1885, étend son emprise sur le pays. En 1919, elle obtient un mandat de la Société des Nations (SDN) pour administrer le Rwanda. Ce statut est remplacé en 1945 par un régime de tutelle. Juridiquement le Rwanda n’est pas une colonie, mais dans la réalité la Belgique va gérer ce territoire de la même manière que le Congo. Différents acteurs européens arrivent sur place : des explorateurs, des administrateurs coloniaux allemands puis belges et des missionnaires, principalement catholiques, envoyés en particulier par la Congrégation des pères blancs, qui vont jouer un rôle important.

Ces Européens sont bercés à la raciologie de la 2nde moitié du XIX° siècle. Dans la 2nde moitié du XIX° siècle s’élabore toute une série de théories pour répartir la population humaine en races distinctes. Ainsi, par exemple, Gobineau[[3]](#footnote-3) postule l’existence de races : « race blanche » et « race nègre »... Au sein de la « race nègre », il existe des subdivisions : il y a différentes « races nègres ». En Afrique centrale et orientale, on identifie deux grands groupes de races qui sont les « Hamites » et les « Bantous ». Les Bantous correspondent aux stéréotypes racistes de l’époque sur les « nègres » : ce sont les premières populations. Les Hamites sont présentés comme des « nègres supérieurs » voire des « populations négrifiées ». Les Hamites sont arrivés plus tard. On imagine à l’époque que ces populations auraient une origine nilotique voire asiatique ou caucasienne, qu’elles seraient venues du Nord, qu’elles seraient racialement supérieures et qu’elles n’auraient de ce fait aucun mal à dominer les véritables populations « nègres » que seraient les Bantous.

C’est ce cadre de pensée qui va être plaqué sur la société rwandaise. Le royaume du Rwanda va être qualifié de « royaume tutsi ». Les Tutsi sont présentés comme étant des Hamites et les Hutu comme des Bantous. Il y a une lecture très simplifiée de la société rwandaise qui est faite alors. Pour les distinguer, on définit des critères physiques selon une logique raciste : les Tutsi sont plus grands, ont la peau plus claire, le nez plus aquilin et des cheveux moins crépus que les Hutu qui sont plus petits, plus trapus, ont la peau plus sombre, le nez plus épaté. Florent Piton présente quelques photos qui illustrent ce racisme issues d’un livre datant de 1954 : les préjugés racistes perdurent au-delà de la 2ème Guerre mondiale. On parle désormais d’ethnies et non plus de races, mais le fond idéologique est resté le même. L’ethnisme est une espèce de voile qui a cherché à cacher un racisme. Ces photographies sont mises en scène de sorte à valider les stéréotypes racistes. Les critères de différenciation sont aussi moraux et intellectuels : les Tutsi sont considérés comme plus intelligents mais, s’étant négrifiés, ils sont décrits comme fourbes et menteurs voire manipulateurs. Le négationnisme du génocide des Tutsi s’appuie aujourd’hui sur ce stéréotype : Pierre Péan explique dans un livre publié en 2005[[4]](#footnote-4) que les Tutsi ont une propension au mensonge et que c’est comme cela qu’ils ont réussi à nous faire croire à leur génocide. Les Hutu sont plus simples mais attachants, naïfs. Dans ce modèle, donc, les Hutu sont les premiers défricheurs, ceux qui étaient là avant. Les Tutsi sont venus après, ce sont les envahisseurs, des colonisateurs, ils sont venus du Nord.

Autre critère de différenciation : les Tutsi sont faits pour gouverner alors que les Hutu sont une masse servile faite pour travailler. Et en conséquence, les colonisateurs vont mettre en place une administration indirecte. On maintient le roi et une administration indigène, des chefs et des sous-chefs, même si la nature de leurs pouvoirs change par rapport au Rwanda ancien. Les Européens vont recruter ces chefs et ces sous-chefs presque exclusivement parmi les Tutsi. Dans l’État colonial, des Tutsi accèdent à certains avantages, ce n’est cependant pas le cas de tous les Tutsi : seule une très petite minorité bénéficie de ces privilèges. Commence à s’insinuer dans la société rwandaise l’idée que tous les Tutsi sont des privilégiés.

Un mouvement hutu émerge à la fin des années 1950, formé d’hommes passés par les séminaires. Sa principale revendication est la libération du peuple hutu opprimé non pas prioritairement par le colonisateur belge mais par les Tutsi. La publication en mars 1957 du « Manifeste des Hutu »[[5]](#footnote-5) est l’acte de naissance du mouvement hutu. Ce mouvement hutu ne remet pas en cause la lecture raciste de la société rwandaise, au contraire il va se fondre dedans. Il explique que le problème du Rwanda est d’abord un problème racial : le mouvement hutu défend le principe d’une révolution raciale (Hutu contre Tutsi) et non pas d’une révolution sociale (pauvres contre riches). La priorité du mouvement hutu est de lutter contre le colonialisme tutsi. Le discours et l’attitude du colonisateur belge évoluent dans les années 1950 : les Belges qui jusque-là s’étaient appuyés prioritairement sur les Tutsi soutiennent désormais davantage les Hutu qui se montrent moins désireux d’obtenir immédiatement l’indépendance que les Tutsi, qui revendiquent l’autonomie, puis l’indépendance.

La révolution rwandaise[[6]](#footnote-6) organisée principalement par le mouvement hutu débute le 1er novembre 1959. Elle a trois conséquences principales pour la suite de l’évolution politique du pays :

* l’éviction progressive de la quasi-totalité des chefs et des sous-chefs tutsi par des chefs et sous-chefs issus du mouvement hutu : le cadre indigène est renouvelé. En 1961, la monarchie est abolie au profit de la république avant même l’indépendance.
* les premiers pogroms contre les Tutsi (notamment dans le Nord et dans le centre du Rwanda). Leur bilan est difficile à établir, probablement plusieurs centaines de morts entre 1959 et 1961.
* un mouvement d’exil des Tutsi. On estime qu’au début des années 1960, il y aurait environ 150.000 Tutsi refugiés dans des pays voisins.

Florent Piton insiste sur le fait qu’il ne faut pas analyser les événements de la révolution rwandaise au prisme du génocide de 1994 : il ne s’agit pas encore d’exterminer tous les Tutsi. Néanmoins on peut faire une histoire des pratiques de violence et montrer que les événements de 1994 s’inscrivent dans une chronologie qui commence à l’époque de la révolution rwandaise. Ce qui se passe à cette époque n’est pas le génocide : il ne faut pas faire de téléologie !

Au cours des années qui suivent l’indépendance, on observe encore des violences importantes commises au Rwanda contre des Tutsi. En effet, la nouvelle république voit les exilés comme une menace, ce qui entraîne tout au long des années 1960, en réaction à des raids de ces réfugiés, des violences contre les Tutsi restés au Rwanda. Les violences les plus importantes ont lieu en 1963-1964. Ainsi à Noël 1963 après le raid mené et vite repoussé par des réfugiés tutsi installés au Burundi sur la ville de Nyamata où se trouvait un camp de réfugiés tutsi, des violences éclatent contre les Tutsi vivant au Rwanda. Elles font de 10.000 à 20.000 morts en 3 à 4 semaines à Gikongoro, au sud-ouest du Rwanda). A l’époque Bertrand Russell[[7]](#footnote-7), prix Nobel de littérature, écrit dans le journal Le Monde qu’il s’agit du massacre le plus horrible qui ait été perpétré depuis l’extermination des Juifs d’Europe durant la 2nde Guerre mondiale.

Jusqu’aux années 1980, se maintient l’idée au Rwanda dans la population hutue que bien qu’il y ait eu une révolution les Tutsi dominent toujours la société, l’économie et les élites rwandaises et qu’il faut mettre fin à cette domination. La rhétorique républicaine se construit sur cette idée que la révolution est inachevée. Ainsi avec l’instauration de la II° République[[8]](#footnote-8), un système de discrimination systématique à l’égard des Tutsi est créé avec la mise en œuvre d’un système de quota[[9]](#footnote-9) (qui existait de façon officieuse depuis les années 1970) en faveur des Hutu pour l’accès à l’emploi public, à l’école secondaire, à l’université, dans l’Église, etc… Cette politique de quota se traduit par une véritable obsession statistique de la part de l’État rwandais. Florent Piton insiste sur le fait que ces statistiques sont fausses et sont manipulées : de façon systématique le nombre des Tutsi est minoré pour que diminue d’autant le nombre de places qui leur sont accordées.

L’usage de cartes d’identité portant mention de l’ethnie se généralise au Rwanda après l’indépendance. Durant le génocide, la carte d’identité est l’un des moyens que les tueurs utiliseront pour identifier leurs victimes.

**II – Guerre et idéologie génocidaire : les années 1990**

Florent Piton explique que de nouvelles vagues d’exil de Tutsi ont eu lieu jusqu’au début des années 1970 à la suite de violences. Ainsi à la fin des années 1980, 600.000 réfugiés rwandais, majoritairement tutsi, qui n’ont pas renoncé à rentrer au pays, vivent dans les pays voisins alors que le pays compte en 1991 7,15 millions d’habitants. En 1987, en Ouganda, les principaux pôles de la diaspora rwandaise fondent un mouvement politique et militaire, le Front Patriotique Rwandais (FPR).

Le FPR lance une offensive et envahit le Rwanda depuis l’Ouganda au mois d’octobre 1990 marquant ainsi le début de la guerre civile. Les Forces armées rwandaises (FAR) soutenues par l’armée française et l’armée zaïroise repoussent rapidement et facilement les forces du FPR. C’est un échec pour le FPR, mais il arrive à entretenir une guérilla à la frontière nord du Rwanda jusqu’en 1993-1994. Cette guerre civile réactive aux yeux des extrémistes hutus puis dans une grande partie de l’opinion publique l’idée que les Tutsi représentent une menace et qu’ils vont revenir prendre le pouvoir au Rwanda. Les Tutsi vivant au Rwanda, qui n’ont pourtant rien à voir avec le FPR, vont y être assimilés. Pour les extrémistes hutus, ils ne peuvent être que les complices du FPR. Le racisme resurgit ainsi dans les années 1990.

Ces discours sont en particulier portés par une partie de la nouvelle presse qui s’est développée au Rwanda au début des années 1990 avec le retour au multipartisme. Ainsi on observe l’apparition d’une presse extrémiste et raciste comme la revue *Kangura*. Cette presse développe une propagande anti-Tutsi qui a recours aux champs lexicaux de la vermine, de la guerre pour qualifier et parler des Tutsi. Cette presse joue un rôle déterminant dans la préparation des esprits au génocide des Tutsi en les désignant comme des cibles qu’il faut abattre. On notera que ce racisme n’infériorise pas sa cible. Au contraire, les Tutsi sont décrits comme puissants. C’est la raison pour laquelle il faudrait s’en défendre. Cette période ne se caractérise pas seulement par des discours haineux envers les Tutsi. On observe déjà des violences et des pogroms ont lieu régulièrement.

Il faut se défendre contre le FPR, ce qui a pour conséquence une augmentation considérable des dépenses militaires. Les effectifs de l’armée rwandaise augmentent de 5.000 jusqu’à 30.000 voire 50.000 soldats en 1993. Florent Piton signale que l’on peut s’interroger sur le rôle de la France qui va *a minima* former ces troupes et permettre leur armement. Mais cela ne suffit pas. Au même moment se créent et s’organisent des forces d’autodéfense civile selon l’idée que ces hommes doivent pouvoir constituer une deuxième ligne de front dans les campagnes contre l’ennemi de l’intérieur, les Tutsi. Ainsi partout dans le pays vont être recrutés 60.000 jeunes hommes « conformes à l’idée républicaine », c’est-à-dire hutus. Ils vont être entraînés et armés. Ces forces d’autodéfense sont donc au moins aussi nombreuses que l’armée régulière.

**III – « Le temps du génocide »**

Le génocide s’inscrit dans une histoire longue rwandaise. L’événement déclencheur du génocide des Tutsi est l’attentat contre l’avion transportant le président rwandais, Juvénal Habyarimana, de retour de Dar-es-Salam, en Tanzanie, le 6 avril 1994. Florent Piton explique que l’on ne sait pas actuellement qui sont les auteurs de cet attentat mais que plusieurs hypothèses existent : la première, celle du FPR, la seconde celle d’extrémistes au sein même du camp présidentiel qui auraient décidé de se débarrasser du président Habyarimana parce qu’il semblait lâcher du lest. L’assassinat du 6 avril 1994 est l’événement déclencheur du génocide, mais il n’est pas sa cause. Le génocide des Tutsi commence dans les heures qui suivent la mort du président Habyarimana. Les premiers massacres se déroulent dans la nuit du 6 au 7 avril 1994, mais ils ne démarrent pas simultanément sur tout le territoire. Au sud du Rwanda, les tueries débuteront plus tard. C’est néanmoins la date du 7 avril qui a été retenue au Rwanda pour commémorer le génocide.

Florent Piton insiste sur le rôle de l’État rwandais dans la préparation et la mise en œuvre du génocide, en particulier au sein du gouvernement et de l’armée. En effet, contrairement à d’autres pays de la région à l’époque, le Rwanda n’est pas un Etat failli, c’est un pays très bien administré (organisé en préfectures, subdivisées en communes, puis en secteurs et en cellules avec à la tête de chaque échelon un responsable politique qui envoie des rapports aux autorités centrales) : ainsi partout les autorités locales (surtout des hommes, très peu de femmes à l’époque) sont invitées à participer au génocide et ceux qui ne le font pas sont évincés voire assassinés. Ainsi dans au moins les deux tiers des communes, les bourgmestres sont parmi les principaux organisateurs des massacres. Rôle aussi des civils. Dans le génocide, il y a une logique horizontale (civils) et une logique verticale (État rwandais) qui fonctionnent ensemble. Le génocide n’est pas un crime d’obéissance. Les autorités ont recours à des euphémismes pour désigner leurs crimes (« travailler » = assassiner).

On ne tue pas n’importe comment : les pratiques de cruauté ont un sens puisqu’elles s’articulent au racisme. 38% des morts sont tués avec des armes tranchantes ou contondantes. Florent Piton recommande de se méfier de l’expression « génocide à la machette » à cause des stéréotypes sur l’Afrique auxquels elle renvoie : « des crimes de sauvages commis par des sauvages avec des manières de sauvages ». Il faut déconstruire l’idée que parce que c’est en Afrique, les crimes ont été commis avec une arme par destination, un outil agricole : le gourdin n’est pas un outil agricole. Les massacres ont été commis avec une grande variété d’armes. La machette, importée de Chine, n’est pas un bien traditionnel de la société rwandaise, mais toutes les familles en ont une, c’est un outil du quotidien. Son utilisation montre la participation active de la population civile dans les crimes commis : on a tué avec ce que l’on avait chez soi. Une grande partie des assassinats a été commis par armes à feu : les jeunes, les hommes, les morts dans les massacres collectifs ont été plus souvent tués de cette manière. De nombreux Tutsi ont été noyés. On peut l’expliquer par des raisons pratiques : se débarrasser des corps. Mais les formes de mise à mort ont eu aussi une forte dimension symbolique. Ainsi de nombreux Tutsi ont été noyés dans la rivière Nyabarongo, un affluent du Nil, car depuis l’époque coloniale les Tutsi sont réputés avoir une origine égyptienne. Autre exemple, on a observé dans une fosse commune exhumée près de Kibuye que de nombreux Tutsi avaient eu les tendons d’Achille sectionnés ce qui s’explique par des raisons pratiques, empêcher que les victimes ne fuient, mais aussi par des raisons symboliques liées à la grande taille supposée des Tutsi mais aussi au fait qu’ils sont réputés arrogants : couper les talons d’Achille c’est un moyen de les « raccourcir ». A partir du 7 avril se répand une expression nouvelle : « aller couper les grands arbres ». Le nombre de viols est extrêmement important. Le viol devient la règle. Ils sont difficiles à chiffrer car la majorité des femmes violées sont ensuite assassinées. Certains spécialistes parlent de 250.000 à 500.000 viols. Florent Piton souligne la dimension politique et symbolique importante de ces viols. Les tueries sont également nombreuses dans les églises : 11% des victimes assassinées dans des massacres de grande ampleur le sont à l’intérieur des églises. Ce n’est pas un fait anodin alors que dans bien des cas tueurs et tués partageaient la même religion et allaient ensemble à l’église, parfois jusqu’au dimanche précédent le génocide. Le Rwanda est un pays catholique où la pratique reste forte. Pour Florent Piton ces faits illustrent l’effondrement brutal et radical des solidarités religieuses, des solidarités de voisinage et parfois même des solidarités familiales, car on observe également des meurtres infra-familiaux (au sein de la parentèle élargie).

Florent Piton illustre pour finir son propos avec une photographie de l’ancienne église de Nyange dans l’ouest du Rwanda. C’est désormais un champ de ruines : ne restent qu’une clôture, quelques pierres et des tombes. A Nyange, à partir du 7 avril, plusieurs milliers de Tutsi se réfugient dans l’église. Ils reproduisent un mode de protection qui avait fonctionné lors des massacres antérieurs. Ils demandent à ce que le vicaire qui sert dans cette église, Athanase Seromba, célèbre la messe mais il refuse. A partir du 13 avril, le vicaire retire des objets du culte de l’église (sauf l’autel bien sûr). Il retire donc ce qui marque la dimension sacrée du lieu. Le 15 avril a lieu un premier assaut hutu contre l’église mais c’est un échec. Les Tutsi arrivent à repousser l’assaut. Le lendemain, le bourgmestre[[10]](#footnote-10) demande à Athanase Seromba l’autorisation de détruire l’église avec des bulldozers ce qu’autorise le vicaire car le démon s’en serait emparé et qu’il faudrait en reconstruire une autre. Ces événements illustrent bien la disparition totale des solidarités antérieures : l’église ne peut plus servir, elle a été souillée par les Tutsi donc on peut la détruire car il faudra en reconstruire une nouvelle. Un mémorial aux victimes du génocide et une nouvelle église ont été construits depuis à Nyange.

Florent Piton conclut son propos en soulignant que la situation des rescapés tutsis reste précaire encore aujourd’hui au Rwanda et que des actes de violence persistent. On découvre toujours des fosses communes. Le génocide s’est terminé formellement en 1994 mais c’est un processus qui n’est pas encore achevé par sa dimension mémorielle.

**Questions :**

1 – La première question porte sur l’ethnie twa. Les statistiques officielles indiquent que la population rwandaise est composée de 3 groupes : 85% de Hutu, 14% de Tutsi et 1% de Twa, mais ces données ne sont pas objectives. La population twa est une population que l’on dit « pygmoïde », réputée vivre à l’écart du reste de la population rwandaise. Peu d’études leur ont été consacrées. Leur rôle dans le génocide est difficile à établir et dépend beaucoup des situations locales. Le rôle de la minorité musulmane est également mal connu.

2 – La seconde question porte sur la production d’archives par l’État rwandais pendant le génocide. L’administration rwandaise a rédigé de nombreux documents relatifs aux tueries aux cours des trois mois du génocide.

3 – La dernière question porte sur l’évolution de la situation des ethnies depuis le génocide de 1994. Pendant le génocide, la guerre civile reprend. Depuis le Nord, le FPR « libère » le Rwanda et en fait la conquête sauf une petite zone contrôlée par les hommes de l’opération militaire française « Turquoise ». Le FPR s’empare du pouvoir en 1994. Avant 1994, le FPR est composé principalement de Tutsi mais pas uniquement : il compte aussi des membres de l’opposition hutue qui avait quitté le pays. Le FPR qui a établi un régime fort a un discours qui vise à abolir les références ethniques dans l’espace public : la référence ethnique ne figure plus sur la carte d’identité, la loi réprime le fait d’y faire référence. Aujourd’hui la situation politique au Rwanda ne peut plus se lire seulement autour de la question Tutsi/Hutu mais on observe une surreprésentation dans le gouvernement actuel non pas des Tutsi en tant que groupe mais de la diaspora venue de l’Ouganda, ce qui explique les discours critiques des rescapés à l’égard de la politique mémorielle du gouvernement actuel.

Nicolas DAVOINE- Lycée du Pays de Retz, PORNIC (44)

Céline BERARDO- Lycée Aimé Césaire, CLISSON (44)

1. La Belgique a une superficie d’environ 30.600 km2. [↑](#footnote-ref-1)
2. Il s’agit d’Oscar Baumann et Gustav Adolf von Götzen. [↑](#footnote-ref-2)
3. DE GOBINEAU (Arthur), *Essai sur l’inégalité des races humaines*, Paris, 1853 [↑](#footnote-ref-3)
4. PEAN (Pierre), *Noires fureurs, blancs menteurs. Rwanda, 1990-1994*, Paris : éditions Mille et une nuits, 2005, 544 pages. [↑](#footnote-ref-4)
5. On appelle « Manifeste des Bahutu » un document d’une dizaine de pages rédigé par des intellectuels hutus dans lequel ils dénoncent « l’exploitation » dont les Hutu seraient victimes de la part des Tutsi. Le texte dont le titre original est « Note sur l’aspect social du problème racial indigène au Rwanda » est adressé au gouverneur général belge et à une mission de l’ONU alors en visite au Rwanda. [↑](#footnote-ref-5)
6. On appelle « révolution rwandaise » la période de transition de 1959 à 1961 au cours de laquelle le Rwanda passe du statut de colonie belge avec une monarchie tutsi à celui de république indépendante dominée par les Hutu. L’indépendance du Rwanda est proclamée le 1er juillet 1962. [↑](#footnote-ref-6)
7. Bertrand Russell (1872-1970) reçoit le Prix Nobel de littérature en 1950. Dans l’édition du journal *Le Monde* du 6 février 1964, le philosophe Bertrand Russel dénonce un « massacre d’hommes le plus horrible et le plus systématique auquel il a été donné d’assister depuis l’extermination des Juifs par les nazis en Europe. »‌ [↑](#footnote-ref-7)
8. La Seconde République rwandaise est proclamée en 1973 suite au coup d’État du général et nouveau président Juvénal Habyarimana. [↑](#footnote-ref-8)
9. Seules 10% des places sont accordées aux Tutsi. [↑](#footnote-ref-9)
10. Il s’agit de l’homme d’affaire hutu Gaspard Kanyarukiga qui a été condamné en 2010 à 30 ans de réclusion par le TPIR pour le massacre de 2000 Tutsi dans l’église de Nyange le 16 avril 1994. Athanase Seromba a lui été condamné à perpétuité en 2008. [↑](#footnote-ref-10)